



Département d'Indre-et-Loire

Mairie

Place des Martyrs de la Résistance
37110 VILLEDÔMER

Tél. 02.47.55.00.04.

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Villedômer,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 20/02/2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BONNIN SOLENNE	01/10/2024
2	FREMONT SAMUEL	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	2
Inscrits	1	1

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Villedômer, le 30/09/2024



Le Maire,

Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES

Le Maire,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.



courriel : mairie@villedomer.fr

site : villedomer.fr